

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00067

Numéro SIREN : 529 990 301

Nom ou dénomination : PERCIPPIO ROBOTICS

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt 5269

Greffé du tribunal de commerce de BESANÇON



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/5269

Déposant :

Nom/dénomination : PERCIPPIO ROBOTICS

Forme juridique : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

N° SIREN : 529 990 301

N° gestion : 2011 B 00067



Désignation de l'entreprise : PERCIPPIO ROBOTICS SA

Adresse de l'entreprise 18 RUE ALAIN SAVARY

25000 BESANCON

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2
Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET* 5 2 9 9 9 0 3 0 1 0 0 0 1 0

Néant *CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE*

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

STOCKS*

CREANCES

DIVERS

Comptes de régularisation

Cabinet Group

	(I)	AA	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N Fins le: <u>B 1 1 2 2 0 1 8</u>		N-1
					Net 3	Net 4	Net 3
Capital souscrit non appelé							
Frais d'établissement *		AB		AC			
Frais de développement *		CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF	58 238	AG	33 139	25 099	20 002
Fonds commercial (1)		AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 690 376	AS	1 240 557	449 819	455 872
Autres immobilisations corporelles		AT	165 502	AU	109 732	55 770	79 917
Immobilisations en cours		AV	543 560	AW		543 560	391 464
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
Autres participations		CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD	211	BE		211	211
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BI	47 502	BI		47 502	47 403
TOTAL (II)		BJ	2 505 389	BK	1 383 428	1 121 962	994 869
Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
En cours de production de biens		BN	149 758	BO		149 758	809 502
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	13 392	BW		13 392	20 066
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	133 765	BY		133 765	134 030
Autres créances (3)		BZ	1 344 221	CA		1 344 221	1 309 218
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE			
Disponibilités		CF	401 806	CG		401 806	146 469
Charges constatées d'avance (3)*		CH	21 238	CI		21 238	6 757
TOTAL (III)		CJ	2 064 180	CK		2 064 180	2 426 041
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations	(V)	CM					
Ecart de conversion actif*	(VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		4 569 569	IA	1 383 428	3 186 141	3 420 910
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	235 134

* Des immobilisations sont portées cette rubrique soit dans les deux catégories ci-dessous soit dans la catégorie

En Euros.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Page 33

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

		Désignation de l'entreprise : PERCIPPIO ROBOTICS SA	Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :71 400.....)	DA	71 400	71 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	481 524	481 524
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 300	5 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(224 750)	(155 997)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(10 387)	(68 754)
	Subventions d'investissement	DJ	620 324	563 458
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK		
		DL	943 411	896 932
	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	427 912	283 748
Provisions pour risques et charges		DO	427 912	283 748
	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		DR		
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	413 813	235 214
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	756 250	790 610
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 236	212 746
	Dettes fiscales et sociales	DY	135 533	136 920
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	456 985	864 740
		EC	1 814 818	2 240 230
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
		EE	3 186 141	3 420 910
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	966 830	1 313 611
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



Désignation de l'entreprise : PERCIPPIO ROBOTICS SA

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS FINANCIERS

CHARGES FINANCIERES

Cerd Group



		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD	362 000	FE	791 750	FF	1 153 750
	biens*					FI	1 105 000
	services*	FG	6 498	FH	525 765		532 263
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	368 498	FK	1 317 515	FL	1 187 308
	Production stockée*					FM	(659 744)
	Production immobilisée*					FN	395 082
	Subventions d'exploitation					FO	466 936
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	217 642
	Autres produits (1) (11)					FQ	28 538
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 675 417
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 290 706
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*			GA	
			- dotations aux provisions			GB	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
						GF	
						GG	
Total des charges d'exploitation (4) (II)							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Déficiences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
						GP	
Total des produits financiers (V)							
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Déficiences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
						GU	
						GV	
						GW	
Total des charges financières (VI)							
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société poursuit son développement avec le renforcement des équipes techniques et le traitement de marchés à fortes perspectives ; la production en cours ressort à 150K€ à la date de clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les notes et informations ci-après complètent les documents de base afin de permettre aux lecteurs des comptes de porter un jugement avisé.

- Les projets industriels en cours ont intégré des travaux de recherche et de développement significatifs ; à ce titre, une production immobilisée a été activée pour 467K€.
- Dans le cadre des dépenses de recherche, de développement et d'innovation, ont été comptabilisés un crédit impôt recherche pour 199K€.
- Des subventions d'exploitation liées au processus industriel ont été comptabilisées pour 152K€.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- Engagements financiers sur emprunts :

- un emprunt de 75K€ : caution solidaire de Monsieur David HERIBAN à hauteur de 27 000€ et garanties Bpi France Financement
- un emprunt de 120K€ : caution solidaire de Monsieur David HERIBAN à hauteur de 57 600€.
- un emprunt de 230K€ : caution solidaire de Monsieur David HERIBAN à hauteur de 115 000€ et garantie du Fonds Européen d'investissement à hauteur de 50%.
- un emprunt de 300 K€ : nantissement de premier rang sur le fonds de commerce.
- un prêt BPI FRANCE de 250K€ : une somme de 12 500€ a été conservée comme gage espèces ; ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 40% et d'une garantie du dispositif InnovFin du Fonds Européen d'Investissement(FEI) à hauteur de 40%.
- un prêt BPI FRANCE de 500K€ : une somme de 25 000€ a été conservée comme gage espèces ; ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 30% et d'une garantie du dispositif InnovFin du Fonds Européen d'Investissement(FEI) à hauteur de 50%.

Informations relatives au CICE :

Il a été comptabilisé en déduction de l'impôt un produit relatif à l'application du CICE (crédit impôt compétitivité emploi) pour un montant de 27 817€. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce dispositif.

Cabinet FUTIN ASSOCIES





ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Cabinet FUTIN ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Futin".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	TOTAL	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	46 193		12 045
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 372 182		318 194
Installations générales agencements aménagements divers		1 847		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		156 594		10 018
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		391 464		194 139
Avances et acomptes				
	TOTAL	1 922 086		522 351
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		211		
Prêts, autres immobilisations financières		47 403		99
	TOTAL	47 614		99
	TOTAL GENERAL	2 015 893		534 496

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			58 238	58 238
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				1 690 376	1 690 376
Installations générales agencements aménagements divers				1 847	1 847
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 956	163 655	163 655
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		42 043	0	543 560	543 560
Avances et acomptes					
	TOTAL	42 043	2 956	2 399 438	2 399 438
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				211	211
Prêts, autres immobilisations financières				47 502	47 502
	TOTAL			47 713	47 713
	TOTAL GENERAL	42 043	2 956	2 505 389	2 505 389

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement		TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL	26 191	6 948	33 139
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		916 310	324 247		1 240 557
Installations générales agencements aménagements divers		64	370		434
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		78 459	33 182	2 343	109 298
Emballages récupérables et divers					
		TOTAL	994 833	357 799	2 343
		TOTAL GENERAL	1 021 024	364 747	2 343

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	6 948			
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.		324 247			
Instal.générales agenc.aménag.divers		370			
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier		33 182			
Emballages récupérables et divers					
		TOTAL	357 799		
		TOTAL GENERAL	364 747		

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Cabinet FUTIN ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. Bois".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	47 502	0	47 502
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	133 765	133 765	
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	228 132	228 132	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 653	15 653	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	1 099 040	863 906	235 134
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 395	1 395	
Charges constatées d'avance	21 238	21 238	
TOTAL	1 546 726	1 264 090	282 636
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes et/ou crédit à 1 an maximum à l'origine	31	31		
Emprunts et dettes et/ou crédit à plus de 1 an à l'origine	413 782	157 044	256 738	
Emprunts et dettes financières divers	756 250	165 000	591 250	
Fournisseurs et comptes rattachés	52 236	52 236		
Personnel et comptes rattachés	88 331	88 331		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 205	42 205		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 548	2 548		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	2 448	2 448		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	456 985	456 985		
TOTAL	1 814 818	966 830	847 988	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	148 616			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	100.0000	714			714

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	16 421	20.00
LOGICIELS	3 287	100.00
BREVETS	38 530	20.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Précisions sur classification (charges/immobilisations) des frais de recherche et développement selon nature :

Les dépenses considérées comme des frais de recherche au sens de l'Avis CNC 2004-15 sont comptabilisées en charge conformément au PCG, article 212-3.

Les dépenses considérées comme des coûts de développement au sens de l'Avis CNC 2004-15 sont comptabilisées en immobilisation conformément au PCG, article 212-3.

Les coûts de développement qui sont générés en interne au cours de l'exercice et correspondant à de la main d'œuvre sont activés une fois par an à la clôture, les autres coûts de développement le sont lorsqu'ils remplissent les conditions d'activation précisées dans le PCG, article 212-3.2."

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Précisions sur la date de début des amortissements de frais de développement activé selon nature :

"Les coûts de développement, lorsqu'ils sont immobilisés, sont amortis sur leur durée probable d'utilisation soit sur une durée comprise entre 2 et 5 ans. En cas d'échec du projet, les frais correspondant sont immédiatement amortis par une dotation exceptionnelle.

Les coûts de développement sont amortis à compter :

- de la date de mise en service pour les coûts de développement correspondant à des frais de développement expérimental,
- de la date d'immobilisation, correspondante au début d'utilisation du résultat des développements pour les coûts de développement correspondant à des frais de recherche appliquée-industriel.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Installations techniques	Linéaire	
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Cabinet FUTIN ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Futin".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	39 347
Autres créances	1 100 435
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	1 139 782

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 534
Dettes fiscales et sociales	62 028
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	80 592

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		21 238
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total		21 238
	Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation		456 985
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		456 985

Subventions d'équipement

Une subvention d'un montant total de 140 000€ a été attribuée par OSEO en 11/2011 ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 125 659€
 - * pour 2012 à hauteur de 61 216€
 - * pour 2013 à hauteur de 64 443€
- subvention d'investissement pour un montant de 14 341€ , totalement rerpise cette année.

Une subvention d'un montant de 100 826 € a été attribuée par le FEDER ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 78 864€
 - * pour 2012-2013 à hauteur de 67 761€
 - * pour 2014 à hauteur de 11 103€
- subvention d'investissement pour un montant de 21 962€

Une subvention d'un montant de 499 132 € a été attribuée par BPI FRANCE ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 321 822€
 - * pour 2013-2014-2015 à hauteur de 137 917€
 - * pour 2016 à hauteur de 51 049€
 - * pour 2017 à hauteur de 114 865€
 - * pour 2018 à hauteur de 17 991€
- subvention d'investissement pour un montant de 177 310€

Une subvention d'un montant de 707 000 € a été attribuée par le FEDER ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 307 049€
 - * pour 2015 à hauteur de 11 979€
 - * pour 2016 à hauteur de 83 719€
 - * pour 2017 à hauteur de 47 583€
 - * pour 2018 à 2019 à hauteur de 163 768€
- subvention d'investissement pour un montant de 399 951€

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Une subvention d'un montant de 233 402 € a été attribuée par l'ANR ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 140 072€
 - * pour 2016 à hauteur de 0€
 - * pour 2017 à hauteur de 3 200€
 - * pour 2018 à hauteur de 28 468€
 - * pour 2019 à 2020 à hauteur de 108 404€
- subvention d'investissement pour un montant de 93 330€

Une subvention d'un montant de 139 390 € a été attribuée par le FEDER ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 62 722€
 - * pour 2016 à hauteur de 297€
 - * pour 2017 à hauteur de 38 716€
 - * pour 2018 à hauteur de 3 448 €
 - * pour 2019 à hauteur de 20 261€
- subvention d'investissement pour un montant de 76 668€

Une subvention d'un montant de 427 032 € a été attribuée par BPI FRANCE ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 223 672€
 - * pour 2018 à hauteur de 2 255€
 - * pour 2019 à 2021 à hauteur de 221 417€
- subvention d'investissement pour un montant de 203 360€

Une quote part de subvention rapportée au compte de résultat au rythme des amortissements a été comptabilisée sur l'exercice pour 146K€.

Subventions et avances remboursables finançant des dépenses de recherche et de développement :

Précisions sur la comptabilisation des subventions et avances remboursables qui financent la recherche et du développement :

Les subventions finançant des frais de recherche, soit des dépenses non immobilisées, sont comptabilisées en subvention d'exploitation et comptabilisées au résultat d'exploitation en proportion des frais financés et engagée au cours de l'exercice.

Les subventions finançant des frais de développement, soit des dépenses immobilisées, sont comptabilisées en subvention d'investissement et comptabilisées au résultat exceptionnel au même rythme que les amortissements de l'exercice.

Les avances remboursables obtenues en faveur de la recherche et du développement dont le remboursement est conditionnel sont, en cours d'exécution du contrat, comptabilisées en compte "Avances conditionnées" présenté au bilan dans la rubrique "Autres fonds propres" conformément au PCG, article 941-16.

Au dénouement de l'opération, s'il est probable que l'opération soit un succès, ou tant qu'il n'est pas certain qu'elle sera un échec du point de vue des critères fixés par le contrat, l'avance et maintenue dans les fonds propres jusqu'à son remboursement.

La prime ou les intérêts éventuellement prévus au contrat qui seront susceptibles d'être

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

versée en cas de remboursement ne sont provisionnés que lorsqu'il devient probable que les critères fixés par le contrat et conditionnant le succès, seront réunis.

Une avance remboursable accordée par BPI FRANCE est de 283 748€ comptabilisée en compte 167400 "avance remboursables" ; cette aide est exclusivement affectée au projet "MoMeQa" ; la société s'engage à rembourser à BPIFRANCE, sauf échec commercial, la somme de 315 000€ selon échéancier prévisionnel défini au contrat.

Une avance remboursable accordée par BPI FRANCE est de 213 516€ comptabilisée en compte 167410 "avance remboursables" ; cette aide est exclusivement affectée au projet "FRENCH PRECISION" ; la société s'engage à rembourser à BPIFRANCE, sauf échec commercial, le montant de l'aide actualisé, selon les modalités visées au contrat.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Cabinet FUTIN ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Futin".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Cabinet FUTIN ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Futin".

PERCIPPIO ROBOTICS
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 71 400 €
régie par les articles L 225-57 à L 225-93 du Code de Commerce
SIEGE SOCIAL : 18 RUE ALAIN SAVARY - TEMIS INNOVATION
25000 BESANCON
SIREN 529 990 301 RCS BESANÇON

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une **Assemblée Générale Ordinaire**, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et enfin de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels et le rapport établi par le Directoire.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport établi par le Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

- Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

Par ailleurs, nous vous communiquons conformément à l'article L 225-37 du Code de Commerce la liste des mandats et fonctions exercées par chaque mandataire social dans toute société durant l'exercice écoulé :



Noms	Mandat	Société
Monsieur David HERIBAN	Néant	
Monsieur Jean-Pierre HAMANT	Néant	
Monsieur Pierre PETITJEAN	PDG	COTTERLAZ COMPONENTS SIREN : 412 076 853
	Président SAS	METALIS HOLDING SAS SIREN : 414 300 848
CAP INNO'VEST REPRRESENTEE PAR ALSACE CAPITAL SAS	Membre du Conseil de Surveillance (Personne morale)	Participations de CAPITAL GRAND EST SAS SIREN : 751 542 051
Monsieur Jean-Christophe VILLAIN	Néant	
Monsieur Yann BUAILLON	Entrepreneur Individuel	BUAILLON YANN SIREN : 834 274 839

Conventions avec les mandataires sociaux :

Il n'existe pas de conventions nouvelles conclue avec les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous ont été faites par le Directoire dans son rapport recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à BESANÇON
Le 07 juin 2019
Le Conseil de Surveillance





Latif ERGIN
Romain GROSPERRIN
Marie-Christine GRUNDISCH
Jean-Pierre LADOUCE
Fabien MASSON
Stéphanie MICHELAT
Michel MULLER
Claude PÈTRÉMANT
Michel VOINIER

BESANÇON

PERCIPPIO ROBOTICS

Société anonyme au capital de 71 400 €

Siège social : 18 rue Alain Savary - Témis Innovation - 25000 BESANCON
R.C.S. : BESANCON 529 990 301

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Besançon : 9 rue Madeleine Brès – BP 1543 – 25009 BESANÇON CEDEX – Tél : +33 (0)3 81 53 28 55 – Fax : +33 (0)3 81 53 22 50
Vesoul : 10 rue Victor Dollé – Z.A.C. Technologia – CS 80142 – 70003 VESOUL CEDEX – Tél : +33 (0)3 84 76 21 11 – Fax : +33 (0)3 84 75 69 07

MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Société d'Expertise Comptable – Tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Besançon
S.A.S. au Capital de 8 000 000 € – R.C.S. Besançon 622 820 223 – Siret 622 820 223 00122 – TVA Intracommunautaire FR 24 622 820 223



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société PERCIPPIO ROBOTICS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PERCIPPIO ROBOTICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la production immobilisée, de la production en cours ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes. Ces derniers sont indiqués dans la note « *Complément d'information relatif au bilan* » de l'annexe aux comptes annuels.

Pour apprécier l'estimation de la valeur de la production immobilisée et de la production en cours, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :

- analyser, que l'estimation de ces valeurs déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- comparer les données utilisées pour leur valorisation avec les données sources ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la société.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.



Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BESANCON, le 14 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes,
Pour MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE


Latif ERGIN
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	58 238	33 139	25 099	20 002
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage	1 690 376	1 240 557	449 819	455 872
	Autres immobilisations corporelles	165 502	109 732	55 770	79 917
	Immobilisations en cours	543 560		543 560	391 464
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	211		211	211
	Prêts				
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	47 502		47 502	47 403
	Total II	2 505 389	1 383 428	1 121 962	994 869
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	149 758		149 758	809 502
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	13 392		13 392	20 066
	Créances (3)				
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	133 765		133 765	134 030
	Autres créances	1 344 221		1 344 221	1 309 218
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	401 806		401 806	146 469
	Charges constatées d'avance (3)	21 238		21 238	6 757
	Total III	2 064 180		2 064 180	2 426 041
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 569 569	1 383 428	3 186 141	3 420 910

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0
235 134

Cabinet FUTIN ASSOCIES



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 71 400)	71 400	71 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	481 524	481 524
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	5 300	5 300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	224 750-	155 997-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 387-	68 754-
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	620 324	563 458
	Provisions réglementées		
Total I		943 411	896 932
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	427 912	283 748
	Total II	427 912	283 748
DETTES (1)	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Comptes de Régularisation	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	413 782	234 899
	Concours bancaires courants	31	315
	Emprunts et dettes financières diverses	756 250	790 610
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 236	212 746
	Dettes fiscales et sociales	135 533	136 920
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	456 985	864 740
	Total IV	1 814 818	2 240 230
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 186 141	3 420 910
(1) Dont à moins d'un an		966 830	1 313 611

(1) Dont à moins d'un an

Cabinet FUTIN ASSOCIES



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	31/12/2018	12	Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	362 000	791 750	1 153 750	1 105 000
Production vendue de biens	6 498	525 765	532 263	82 308
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires NET	368 498	1 317 515	1 686 013	1 187 308
Production stockée			659 744	395 082
Production immobilisée			466 936	470 772
Subventions d'exploitation			152 164	217 642
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			28 538	19 821
Autres produits			1 510	80
Total des Produits d'exploitation (I)			1 675 417	2 290 706
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			197 696	686 035
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			570 887	802 300
Impôts, taxes et versements assimilés			13 209	17 195
Salaires et traitements			723 109	690 915
Charges sociales			150 124	135 241
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			364 747	317 971
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			2 764	5 022
Total des Charges d'exploitation (II)			2 022 536	2 654 680
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			347 119	363 974
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Cabinet FUTIN ASSOCIES



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3	3
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change	146	94
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	148	97
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	36 255	32 288
Différences négatives de change	34	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	36 289	32 288
2. Résultat financier (V-VI)	36 141	32 191
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	383 260	396 165
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	146 494	124 981
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	146 494	124 981
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	613	17
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	613	17
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	145 881	124 964
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	226 992	202 448
Total des produits (I+III+V+VII)	1 822 060	2 415 783
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 832 447	2 484 537
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 387	68 754

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société poursuit son développement avec le renforcement des équipes techniques et le traitement de marchés à fortes perspectives ; la production en cours ressort à 150K€ à la date de clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les notes et informations ci-après complètent les documents de base afin de permettre aux lecteurs des comptes de porter un jugement avisé.

- Les projets industriels en cours ont intégré des travaux de recherche et de développement significatifs ; à ce titre, une production immobilisée a été activée pour 467K€.
- Dans le cadre des dépenses de recherche, de développement et d'innovation, ont été comptabilisés un crédit impôt recherche pour 199K€.
- Des subventions d'exploitation liées au processus industriel ont été comptabilisées pour 152K€.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- Engagements financiers sur emprunts :

- un emprunt de 75K€ : caution solidaire de Monsieur David HERIBAN à hauteur de 27 000€ et garanties Bpi France Financement
- un emprunt de 120K€ : caution solidaire de Monsieur David HERIBAN à hauteur de 57 600€.
- un emprunt de 230K€ : caution solidaire de Monsieur David HERIBAN à hauteur de 115 000€ et garantie du Fonds Européen d'investissement à hauteur de 50%.
- un emprunt de 300 K€ : nantissement de premier rang sur le fonds de commerce.
- un prêt BPI FRANCE de 250K€ : une somme de 12 500€ a été conservée comme gage espèces ; ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 40% et d'une garantie du dispositif InnovFin du Fonds Européen d'Investissement(FEI) à hauteur de 40%.
- un prêt BPI FRANCE de 500K€ : une somme de 25 000€ a été conservée comme gage espèces ; ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 30% et d'une garantie du dispositif InnovFin du Fonds Européen d'Investissement(FEI) à hauteur de 50%.

Informations relatives au CICE :

Il a été comptabilisé en déduction de l'impôt un produit relatif à l'application du CICE (crédit impôt compétitivité emploi) pour un montant de 27 817€. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce dispositif.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Cabinet FUTIN ASSOCIES



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the notary or clerk who certified the copy.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	TOTAL	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	46 193		12 045
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 372 182		318 194
Installations générales agencements aménagements divers		1 847		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		156 594		10 018
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		391 464		194 139
Avances et acomptes	TOTAL	1 922 086		522 351
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		211		
Prêts, autres immobilisations financières		47 403		99
	TOTAL	47 614		99
	TOTAL GENERAL	2 015 893		534 496

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			58 238	58 238
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				1 690 376	1 690 376
Installations générales agencements aménagements divers				1 847	1 847
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 956		163 655	163 655
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		42 043	0	543 560	543 560
Avances et acomptes	TOTAL	42 043	2 956	2 399 438	2 399 438
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				211	211
Prêts, autres immobilisations financières				47 502	47 502
	TOTAL			47 713	47 713
	TOTAL GENERAL	42 043	2 956	2 505 389	2 505 389

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	26 191	6 948		33 139
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		916 310	324 247		1 240 557
Installations générales agencements aménagements divers		64	370		434
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		78 459	33 182	2 343	109 298
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	994 833	357 799	2 343	1 350 289
	TOTAL GENERAL	1 021 024	364 747	2 343	1 383 428

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	6 948			
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.		324 247			
Instal.générales agenc.aménag.divers		370			
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier		33 182			
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	357 799			
	TOTAL GENERAL	364 747			

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Cabinet FUTIN ASSOCIES



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the notary or clerk who certified the copy.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	47 502	0	47 502
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	133 765	133 765	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	228 132	228 132	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 653	15 653	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	1 099 040	863 906	235 134
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 395	1 395	
Charges constatées d'avance	21 238	21 238	
TOTAL	1 546 726	1 264 090	282 636
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	31	31		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	413 782	157 044	256 738	
Emprunts et dettes financières divers	756 250	165 000	591 250	
Fournisseurs et comptes rattachés	52 236	52 236		
Personnel et comptes rattachés	88 331	88 331		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 205	42 205		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 548	2 548		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	2 448	2 448		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	456 985	456 985		
TOTAL	1 814 818	966 830	847 988	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	148 616			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		
		Au début	Créés	Remboursés
actions	100.0000	714		714

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	16 421	20.00
LOGICIELS	3 287	100.00
BREVETS	38 530	20.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Précisions sur classification (charges/immobilisations) des frais de recherche et développement selon nature :

Les dépenses considérées comme des frais de recherche au sens de l'Avis CNC 2004-15 sont comptabilisées en charge conformément au PCG, article 212-3.

Les dépenses considérées comme des coûts de développement au sens de l'Avis CNC 2004-15 sont comptabilisées en immobilisation conformément au PCG, article 212-3.

Les coûts de développement qui sont générés en interne au cours de l'exercice et correspondant à de la main d'oeuvre sont activés une fois par an à la clôture, les autres coûts de développement le sont lorsqu'ils remplissent les conditions d'activation précisées dans le PCG, article 212-3.2."

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Précisions sur la date de début des amortissements de frais de développement activé selon nature :

"Les coûts de développement, lorsqu'ils sont immobilisés, sont amortis sur leur durée probable d'utilisation soit sur une durée comprise entre 2 et 5 ans. En cas d'échec du projet, les frais correspondant sont immédiatement amortis par une dotation exceptionnelle.

Les coûts de développement sont amortis à compter :

- de la date de mise en service pour les coûts de développement correspondant à des frais de développement expérimental,
- de la date d'immobilisation, correspondante au début d'utilisation du résultat des développements pour les coûts de développement correspondant à des frais de recherche appliquée-industriel.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Installations techniques	Linéaire	
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the notary or clerk who certified the copy.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	39 347
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 100 435
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	1 139 782

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 534
Dettes fiscales et sociales	62 028
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	80 592

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 238
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	21 238
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	456 985
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	456 985

Subventions d'équipement

Une subvention d'un montant total de 140 000€ a été attribuée par OSEO en 11/2011 ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 125 659€
- * pour 2012 à hauteur de 61 216€
- * pour 2013 à hauteur de 64 443€
- subvention d'investissement pour un montant de 14 341€ , totalement remise cette année.

Une subvention d'un montant de 100 826 € a été attribuée par le FEDER ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 78 864€
- * pour 2012-2013 à hauteur de 67 761€
- * pour 2014 à hauteur de 11 103€
- subvention d'investissement pour un montant de 21 962€

Une subvention d'un montant de 499 132 € a été attribuée par BPI FRANCE ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 321 822€
- * pour 2013-2014-2015 à hauteur de 137 917€
- * pour 2016 à hauteur de 51 049€
- * pour 2017 à hauteur de 114 865€
- * pour 2018 à hauteur de 17 991€
- subvention d'investissement pour un montant de 177 310€

Une subvention d'un montant de 707 000 € a été attribuée par le FEDER ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 307 049€
- * pour 2015 à hauteur de 11 979€
- * pour 2016 à hauteur de 83 719€
- * pour 2017 à hauteur de 47 583€
- * pour 2018 à 2019 à hauteur de 163 768€
- subvention d'investissement pour un montant de 399 951€

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Une subvention d'un montant de 233 402 € a été attribuée par l'ANR ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 140 072€
 - * pour 2016 à hauteur de 0€
 - * pour 2017 à hauteur de 3 200€
 - * pour 2018 à hauteur de 28 468€
 - * pour 2019 à 2020 à hauteur de 108 404€
- subvention d'investissement pour un montant de 93 330€

Une subvention d'un montant de 139 390 € a été attribuée par le FEDER ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 62 722€
 - * pour 2016 à hauteur de 297€
 - * pour 2017 à hauteur de 38 716€
 - * pour 2018 à hauteur de 3 448 €
 - * pour 2019 à hauteur de 20 261€
- subvention d'investissement pour un montant de 76 668€

Une subvention d'un montant de 427 032 € a été attribuée par BPI FRANCE ; cette subvention a été répartie en fonction de la nature des dépenses s'y rattachant, à savoir :

- subvention d'exploitation pour un montant de 223 672€
 - * pour 2018 à hauteur de 2 255€
 - * pour 2019 à 2021 à hauteur de 221 417€
- subvention d'investissement pour un montant de 203 360€

Une quote part de subvention rapportée au compte de résultat au rythme des amortissements a été comptabilisée sur l'exercice pour 146K€.

Subventions et avances remboursables financant des dépenses de recherche et de développement :

Précisions sur la comptabilisation des subventions et avances remboursables qui financent de la recherche et du développement :

Les subventions finançant des frais de recherche, soit des dépenses non immobilisées, sont comptabilisées en subvention d'exploitation et comptabilisées au résultat d'exploitation en proportion des frais financés et engagée au cours de l'exercice.

Les subventions finançant des frais de développement, soit des dépenses immobilisées, sont comptabilisées en subvention d'investissement et comptabilisées au résultat exceptionnel au même rythme que les amortissements de l'exercice.

Les avances remboursables obtenues en faveur de la recherche et du développement dont le remboursement est conditionnel sont, en cours d'exécution du contrat, comptabilisées en compte "Avances conditionnées" présenté au bilan dans la rubrique "Autres fonds propres" conformément au PCG, article 941-16.

Au dénouement de l'opération, s'il est probable que l'opération soit un succès, ou tant qu'il n'est pas certain qu'elle sera un échec du point de vue des critères fixés par le contrat, l'avance et maintenue dans les fonds propres jusqu'à son remboursement.

La prime ou les intérêts éventuellement prévus au contrat qui seront susceptibles d'être

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

versée en cas de remboursement ne sont provisionnés que lorsqu'il devient probable que les critères fixés par le contrat et conditionnant le succès, seront réunis.

Une avance remboursable accordée par BPI FRANCE est de 283 748€ comptabilisée en compte 167400 "avance remboursables" ; cette aide est exclusivement affectée au projet "MoMeQa" ; la société s'engage à rembourser à BPIFRANCE, sauf échec commercial, la somme de 315 000€ selon échéancier prévisionnel définit au contrat.

Une avance remboursable accordée par BPI FRANCE est de 213 516€ comptabilisée en compte 167410 "avance remboursables" ; cette aide est exclusivement affectée au projet "FRENCH PRECISION" ; la société s'engage à rembourser à BPIFRANCE, sauf échec commercial, le montant de l'aide actualisé, selon les modalités visées au contrat.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Cabinet FUTIN ASSOCIES



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the notary or clerk who certified the copy.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Cabinet FUTIN ASSOCIES



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the notary or clerk who certified the copy.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	53 000	71 400	71 400	71 400	71 400
Nbre des actions ordinaires existantes	530	714	714	714	714
Nbre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	241 572	293 080	467 613	1 187 308	1 686 013
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	38 461- 180 319-	74 949- 130 447-	73 632 117 591-	46 769 202 448-	127 368 226 992-
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 544	113 523-	50 292-	68 754-	10 387-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	198.68	77.73	267.82	349.04	496.30
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10.46	159.00-	70.44-	96.29-	14.55-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	11	18	21	21
Montant de la masse salariale de l'exercice	222 084	297 136	542 870	690 915	723 109
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	36 048	51 390	96 272	135 241	150 124



PERCIPPIO ROBOTICS
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 71 400 €
régie par les articles L 225-57 à L 225-93 du Code de Commerce
SIEGE SOCIAL : 18 RUE ALAIN SAVARY - TEMIS INNOVATION
25000 BESANCON
SIREN 529 990 301 RCS BESANÇON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RESOLUTION PROPOSEE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter la totalité de la perte comptable de l'exercice d'un montant de 10 387 € au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

RESOLUTION ADOPTEE

La résolution proposée a été adoptée.

Le Président du Directoire

